

## COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 27 avril 2001

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni vendredi 27 avril 2001 à 20 heures Salle du Pénitent à Chamole sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Étaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Emile ETIEVANT et Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Laurent THIERY, Christian SOMMER, Colette PIERRE, Jean-Louis DUFOUR, René COURTOIS, Alain ROMANET, Paul ROY, Robert PENETRA, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Gilbert BULABOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Jean-Paul CHOULOT, Dominique BONNET, Véronique LAMBERT, Jacques LHOMME, Gérard BULLE, Maryse LAMY, Philippe NOIR, Marie-Ange NICOULIN, Danièle MARCHI, Noël FOURNIER et Michel BONTEMPS.

Assistait à titre consultatif : Gabriel PARIS, Gérard BOUDIER et Françoise BERTHIER.

En outre, assistait également : Jean-François GAILLARD (Conseiller Général)

Étaient excusés : Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, Florent GAILLARD, Cyril BINET, Jacques BULABOIS, Marie-Pascale VASSET, Michel VIEILLE, Claude BONNOT, Jean SONNEY et Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude CHARONDIERE

★★★★★

Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Maire de Chamole et délégué titulaire, souhaite la bienvenue à l'assemblée et donne la parole à Monsieur Yves-Marie LEHMANN, Président,, qui le remercie de son accueil, et déclare la séance ouverte.

Monsieur Jean-Claude CHARONDIERE est désigné en qualité de secrétaire de séance, selon l'ordre alphabétique des communes, proposé par le Président.

### **1 / Création des commissions communautaires et composition**

#### **a) Création**

L'assemblée décide à l'unanimité, sur proposition du Président, de créer les commissions de travail à l'identique du précédent mandat à savoir : une commission des finances, des affaires économiques, de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux, de l'information, et de l'animation.

#### **b) Composition**

Elle est réalisée à l'unanimité des votants comme suit :

- 1) Chaque Vice-Président aura pour délégation la présidence d'une commission soit : (il est rappelé que le Président de la Communauté de Communes est Président de droit de toutes les commissions)
  - Commission des finances : Emile ETIEVANT
  - Commission de l'urbanisme : Alain GUYOT

- Commission de l'environnement et des travaux : Yves DECOTE
- Commission des affaires économiques : Yves-Marie LEHMANN

Les délégations pour les commissions environnement et travaux, information et animation ne sont pas encore données.

2) Chaque commune aura un représentant dans chaque commission :

Le représentant pourra être délégué titulaire ou suppléant (sous réserve de l'accord préalable du Maire).

- Suivant le règlement intérieur, un conseiller municipal non délégué communautaire peut être membre d'une commission.
- Un citoyen (non élu à un conseil municipal) ne peut pas actuellement être membre d'une commission communautaire. Il sera décidé ultérieurement de cette question par adoption du règlement intérieur.

➤ **Commission des finances : Monsieur Emile ETIEVANT (Président rapporteur)**

- Membres désignés : Didier LASAYGUES (Abergement-Le-Petit), Colette PIERRE (Buvilly), René COURTOIS (Grozon), Paul ROY (Miéry), Robert PENETRA (Neuvilly), Jacques LHOMME (Poligny), Claude BONNOT (Saint-Lothain), Noël FOURNIER (Tourmont).
- Membres à désigner : Aumont, Chamole et Villerserine.

➤ **Commission de l'urbanisme : Monsieur Alain GUYOT (Président rapporteur)**

- Membres désignés : Gérard BOUDIER (Grozon), Françoise BERTHIER (Miéry), Jean-Paul CHOULOT (Poligny), Roger PERREAULT (Saint-Lothain).
- Membres à désigner : Abergement-Le-Petit, Aumont, Buvilly, Chamole, Neuvilly, Tourmont et Villerserine.

➤ **Commission de l'environnement et des travaux : Monsieur Yves DECOTE (Président rapporteur)**

- Membres désignés : Gabriel PARIS (Abergement-Le-Petit), Françoise BERTHIER (Miéry), Jean-Jacques DE VETTOR (Poligny).
- Membres à désigner : Aumont, Buvilly, Chamole, Grozon, Neuvilly, Saint-Lothain, Tourmont et Villerserine.

➤ **Commission des affaires économiques : Monsieur Yves-Marie LEHMANN (Président)**

- Membres désignés : Christian SOMMER (Buvilly), René COURTOIS (Grozon), Paul ROY (Miéry), Colette GIRARD (Neuvilly), Dominique BONNET (Poligny), Emile ETIEVANT (Saint-Lothain), Noël FOURNIER (Tourmont), Michel BONTEMPS (Villerserine).
- Membres à désigner : Abergement-Le-Petit, Aumont, Chamole,

➤ **Commission Information : Président non désigné**

- Membres désignés : Jean-Claude CHARONDIERE (Abergement-Le-Petit), Alain ROMANET (Grozon), Gérard BULLE (Poligny)
- Membres à désigner : Aumont, Buvilly, Chamole, Miéry, Neuvilly, Saint-Lothain, Tourmont, Villerserine.

➤ **Commission Animation : Président non désigné**

- Membres désignés : Jacques GRANGEREAU (Miéry), Annie CAHUET (Neuvilly), Dominique MICHELET (Saint-Lothain).
- Membres à désigner : Abergement-Le-Petit, Aumont, Buvilly, Chamole, Grozon, Poligny, Tourmont, Villerserine.

**Afin que les commissions puissent fonctionner, il est demandé à chaque commune n'ayant pas encore désigné ses délégués de bien vouloir le faire rapidement.**

Suite aux interventions de Jean-Claude CHARONDIERE, Jean-Louis DUFOUR et Michel BONTEMPS, il est précisé que :

- Le bureau communautaire décidera si un Maire peut remplacer ou non un membre de sa commune absent à une réunion de travail,
- Une commune pourra être représentée à une commission par un ou deux membres, (il convient toutefois de revoir cette question à l'élargissement du nombre de communes adhérentes afin d'assurer un bon fonctionnement des commissions de travail),
- Chaque commission définira ses modes de fonctionnement (dates et périodicités de réunion, ...).

## **2 / Désignation aux Comités de pilotage ORAC et OPAH**

### **a) Opération de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat : ORAC**

Remarque de Monsieur le Préfet : la Communauté de Communes du Comté de Grimont n'a pas la compétence pour mener cette étude. Une séance ultérieure portera sur la modification statutaire afin d'élargir la compétence économique qui est actuellement limitée à l'activité économique agro-alimentaire.

Le conseil communautaire composera donc son comité de pilotage ultérieurement. Toutefois, pour que le dossier continue à avancer, une réunion de travail informelle aura lieu prochainement avec la commission des affaires économiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, la Chambre des Métiers, la Fédération du Commerce, la Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat (DRCA). Ces instances réunies pourront composer le comité de pilotage.

### **b) OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)**

Préalablement, Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président délégué, fait le point sur l'état d'avancement de l'OPAH.

L'assemblée décide de désigner au comité de pilotage les membres de la commission de l'urbanisme, la Direction Départementale de l'Équipement, le Conseil Régional, le Conseil Général. Le Comité Départemental de l'Habitat Rural (CDHR), prestataire de service.

## **3 / Indemnités des élus**

Le conseil communautaire décide de fixer les indemnités de fonction qui seront versées au Président et aux Vice-Présidents comme suit :

- Président : 33 % du montant brut maximum possible,
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : 57 % du montant brut maximum possible,
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Vice-Présidents : 39 % du montant brut maximum possible.

Il est rappelé au Conseil Communautaire que ces montants sont sensiblement identiques à ceux pratiqués par l'équipe précédente, à l'exception de celle du Président qui est légèrement inférieure à celle versée au Président sortant.

## **4 / Décisions modificatives aux budgets**

### **a) Acquisition et aménagement de l'usine communale en pépinière agro-alimentaire**

Ce bâtiment est actuellement occupé par l'ENIL, la Société PERRINE et les bureaux de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

L'ENIL ne souhaite pas régler de TVA sur la location des locaux qu'elle occupe (cet établissement n'a pas d'activité à caractère industriel et commercial).

La Communauté de Communes du Comté de Grimont a sollicité l'avis des services fiscaux sur cette question (suite à la commission des finances le 19/01/2001). Depuis, l'accord des services fiscaux nous a été donné pour exonérer de TVA une partie du bâtiment à louer. Le Conseil Communautaire donne son accord pour les écritures comptables nécessaires correspondantes :

➤ **Budget annexe "locaux industriels"**

**Fonctionnement dépenses :**

article 60611 eau et assainissement	- 15 000 F
60612 électricité énergie	- 37 602 F
6611 intérêts des emprunts	- 14 202 F
023 virement à la section investissement	- 9 957 F

TOTAL - 76 761 F

**Fonctionnement recettes :**

article 752 location ENIL	- 60 000 F
70878 remboursement des charges	- 16 761 F

TOTAL - 76 761 F

**Investissement dépenses :**

Article 2115 terrains bâtis :	+ 317 500 F
16412 remboursement capital :	- 9 957 F

**Investissement recettes :**

Article 16412 emprunt unité monétaire	+ 317 500 F
021 virement section fonctionnement	- 9 957 F

➤ **Budget principal**

**Fonctionnement dépenses :**

article 60611 eau et assainissement	+ 15 000 F
60612 électricité énergie	+ 37 602 F
6611 intérêts des emprunts	+ 14 202 F
023 virement à la section investissement	+ 53 196 F

**Fonctionnement recettes :**

article 70878 remboursement autres redevables	+ 60 000 F
752 Revenus des immeubles :	+ 60 000 F

**Investissement dépenses :**

Article 2115 terrains bâtis	+ 638 500 F
16412 remboursement capital	+ 53 196 F

**Investissement recettes :**

Article 16412 emprunts unité monétaire	+ 638 500 F
021 virement section fonctionnement	+ 53 196 F

**b) Acquisition d'un logiciel informatique : Budget annexe "locaux industriels"**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier les articles suivants :

Dépenses d'investissement

- Article 2183 : matériel de bureau et informatique	- 1 000 F
- Article 205 : concession et droits similaires, ...	+ 1 000 F

**5 / Election de 7 membres complémentaires au bureau communautaire**

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, à l'arrêté de Monsieur le Préfet du Jura n° 571 en date du 10 avril 2000 et au code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire désigne 7 membres, représentant les communes non représentées par le Président et les 3 vice-Présidents, pour composer le bureau communautaire : Président : Yves-Marie LEHMANN (Poligny) ; 1er Vice-Président : Alain GUYOT (Tourmont) ; 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Emile ETIEVANT (Saint-Lothain) ; 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Yves DECOTE (Aumont) ; Membres : Jean-Claude CHARONDIERE (Abergement-Le-Petit) ; Christian SOMMER (Buvilly) ; Jean-Louis DUFOUR (Chamole) ; René COURTOIS (Grozon) ; Paul ROY (Miéry) ; non désigné (Neuville) ; Michel BONTEMPS (Villerserine).

Ces dispositions sont provisoires et devraient être modifiées à l'extension du nombre de communes adhérentes.

## 6 / Questions et informations diverses

### ➤ Engagement des dépenses pour l'aménagement du bureau animatrice des pépinières

Il est précisé qu'une délibération de principe a déjà été prise lors du conseil communautaire du 8 décembre 2000 et que l'accord de la Dotation Globale d'Équipement a été notifiée le 19 avril 2001 pour une aide de 30 % soit 9 000 F. Le nouveau conseil communautaire autorise l'engagement de dépenses.

➤ Monsieur Jean-Claude CHARONDIÈRE exprime le souhait de créer une commission spécifique pour l'opération schéma assainissement.

### ➤ Dossiers en cours

Suite à la demande de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est donné les informations suivantes :

- DIAGER / ALP : La société Diager a renoncé à ses projets de transfert. La demande de la société ALP reste donc la construction d'un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup>. Le Président rencontrera cette société début mai.
- LECLERC : La commission nationale a rejeté son recours en mars 2001. Aucune autre demande n'a été formulée à ce jour.
- POLE DE COMMUNICATION : Une réflexion est menée actuellement par la ville de Poligny et la communauté de communes sera informée de sa décision.
- Monsieur Jean-Louis DUFOUR souligne l'urgence à percevoir des rentrées fiscales complémentaires, indispensables au financement des actions de développement économique. Monsieur le Président rappelle que l'urgence n°1 est actuellement l'extension du champ de compétences communautaires, notamment dans le domaine économique.
- Monsieur Noël FORUNIER souhaite entendre du Président l'exposé de ses projets pour les 6 années à venir. Il précise pour sa part que l'activité économique doit être prépondérante parmi les autres activités de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.
- Le Président propose, en réponse, que la Communauté de Communes agisse dans ces directions :
  - 1) Répondre à l'élargissement du périmètre et éventuellement du champ de compétences de la communauté de communes :
    - Négociations avec les nouvelles communes (une rencontre est prévue le 16 mai 2001), sur les conditions de leurs entrées,
    - Réflexion sur les compétences à transférer (des demandes en matière de carte scolaire, de collecte des ordures ménagères...)
  - 2) Répondre aux demandes urgentes ponctuelles, et particulièrement dans le domaine économique.
  - 3) Au-delà des implantations industrielles et artisanales, la Communauté de communes du Comté de Grimont devra poursuivre ses démarches d'accompagnement, de recherche, d'accueil des entreprises.
  - 4) L'évolution de la Communauté de Communes du Comté de Grimont se situe dans le contexte de création du Pays avec toutes les questions et réflexions sur le sujet.

Par ailleurs, le renforcement des structures de la Communauté doit être envisagé, des actions qui renforcerait l'identité communautaire devraient être conduites. En conclusion, Monsieur le Président s'interroge : la Communauté de Communes du Comté de Grimont a-t-elle aujourd'hui et aura-t-elle demain les moyens de ses ambitions.

➤ **Prochaine séance**

La prochaine séance du conseil communautaire aura lieu le **mercredi 30 mai 2001 à Poligny** :

- 20 h 00 : Visite des bureaux en zone industrielle, rue des Frères Lumière,
- 20 h 30 : Séance à la salle de réunion de la pépinière tertiaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 45.

Le Secrétaire de Séance

Le Président

Jean-Claude CHARONDIERE

Yves-Maire LEHMANN  
Vice-Président du Conseil Régional